

Rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui d'un projet de réinsertion sociale au Val-de-Travers

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers généraux,

1. Rappel historique

Job Eco Travers, qui existe depuis 2002 et qui a pris la suite des programmes d'occupation des chômeurs, va fermer ses portes à la fin de l'année. Il s'agit de la mise en œuvre d'une décision prise par le Conseil d'administration de Job Eco fin 2008, suite à la diminution des contributions en provenance de la Confédération. Il faut rappeler qu'à ce moment-là, il y avait une vacance du Val-de-Travers dans le Conseil d'administration susmentionné. Une présence de notre région n'aurait d'ailleurs pas forcément abouti à une autre décision. Néanmoins « les absents ont toujours tort » selon l'adage.

Job Eco aurait normalement dû fermer ses portes fin juin 2009.

2. Démarches entreprises par la commune de Val-de-Travers

Dès son entrée en fonction, le Conseil communal s'est attelé à la tâche de maintenir un programme type Job Eco au Val-de-Travers. Il a tout d'abord repris place dans le Conseil d'administration et est intervenu auprès de l'Etat pour que l'existence de Job Eco soit prolongée à Travers. Grâce à un financement de l'Etat et de Job Eco, cette prolongation a pu être obtenue jusqu'à fin 2009.

Dans un premier temps, et dans la suite des discussions menées par l'ancien syndicat intercommunal de gestion des déchets, il a été envisagé de confier à Job Eco la gestion de la future déchetterie régionale. Cette solution s'est rapidement révélée impraticable pour les raisons suivantes :

- le budget du syndicat était bien trop optimiste;
- Job Eco demandait des garanties de déficit;
- le personnel chargé de la réinsertion ne pouvait pas également s'occuper d'une déchetterie;
- le canton ne souhaitait de toute façon pas aider un projet social en relation avec les déchets au Val-de-Travers.

Il a donc fallu, avec les moyens du bord, travailler à la conception d'un nouveau projet social dans notre commune.

Cela a été chose faite juste avant les vacances d'été. Ce projet a alors été mis en consultation auprès des services de l'Etat qui ont formulé un certain nombre de remarques.

Le projet a ensuite été retravaillé et transmis officiellement au Chef du département de l'Economie par courrier du Conseil communal du 8 septembre 2009. Vous trouverez ce projet en annexe.

Les principales informations sur ce projet figurent aux pages 2 à 15, le reste du rapport étant constitué d'annexes.

Par rapport à Job Eco, les changements suivants méritent d'être relevés :

- L'activité ne sera plus orientée vers le démontage d'appareils électroniques, mais vers un certain nombre d'autres activités plus proches de notre marché de l'emploi.
- Plus encore qu'aujourd'hui, c'est la personne à insérer ou à réinsérer qui sera au centre des préoccupations. Cela correspond à la politique voulue par la Confédération et le canton en la matière.
- il se pourrait donc que la nouvelle organisation soit moins à disposition pour de "petites tâches" que Job Eco.

En ce qui concerne l'ancrage institutionnel, le projet envoyé en consultation avant l'été mentionnait différentes variantes : service communal, maintien dans Job Eco ou rattachement à une autre institution (CNIP ou autre). Le Conseil communal a toutefois compris que le canton privilégiait un rattachement à la commune, raison pour laquelle le projet ci-annexé va dans ce sens (page 12 du rapport).

Quant au budget de ce projet, il figure aux pages 13 à 15.

En matière d'emploi, il convient de signaler que, parmi les trois employés actuels de Job Eco, un a été licencié pour fin décembre 2009 et que pour les deux autres personnes des solutions ont été trouvées.

3. Réponse du canton

Au moment où ces lignes sont écrites, la commune n'a pas encore reçu une réponse officielle du canton. Cette réponse devrait nous parvenir à la fin de la semaine 47.

Le Service de l'emploi nous a néanmoins adressé un courriel dans lequel il prend position comme suit :

- oui pour une entrée en matière sur le projet déposé par la commune, à la condition que le porteur de projet soit la commune de Val-de-Travers;
- le budget de fonctionnement est plafonné à fr. 310.400.-- (le canton est sceptique au sujet des ventes d'ordinateurs);
- différents points liés aux formations seront discutés ces prochaines semaines;
- le budget d'investissement est à rediscuter, avec une entrée en matière sur un tel budget;
- nécessité d'établir un contrat de prestations avant la fin de l'année;
- accord pour que la commune signe un bail pour les locaux de Travers et procède à l'engagement du personnel.

4. Conclusion

La balle est donc dans notre camp et nous avons la possibilité de maintenir un projet social dans notre commune si nous acceptons d'en faire un projet communal.

Le Conseil communal est persuadé qu'un tel projet est absolument nécessaire. Il est en effet difficilement imaginable que les quelque 20 personnes en insertion ou en réinsertion se déplacent dans d'autres lieux du canton. Par ailleurs, il faut rappeler que l'activité de Job Eco a donné satisfaction dans notre région.

Au surplus, le projet n'entraîne aucune charge nouvelle pour notre commune. Il convient de porter au budget 2010, en charges et en revenus, la somme de fr. 310.400.--.

Pour toutes ces raisons, le Conseil communal vous invite à entrer en matière sur le présent rapport et à accepter l'arrêté soumis tel que proposé, l'autorisant ainsi :

- à signer un contrat de prestations avec le Service de l'emploi;
- à signer un bail pour la location des locaux actuellement Job Eco à Travers;
- à engager le personnel nécessaire dès le 1er janvier 2010.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers généraux, nos meilleures salutations.

Val-de-Travers, le 14 novembre 2009

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL
LE PRESIDENT : LE CHANCELIER :

Yves Fatton

Alexis Boillat

Annexes : - rapport mentionné
- projet d'arrêté

PROJET DE REINSERTION SOCIALE AU VAL-DE-TRAVERS



LE CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE VAL-DE-TRAVERS

vu le rapport du Conseil communal, du 14 novembre 2009 ;
vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964 ;
vu le préavis positif de la commission de gestion et des finances, du
30 novembre 2009 ;

sur proposition du Conseil communal,

arrête:

Article premier Afin de permettre la mise en place au 1^{er} janvier 2010 du "Projet de réinsertion sociale au Val-de-Travers", le Conseil communal est autorisé à:

- signer le contrat de prestations y relatif avec le Service de l'emploi;
- signer un bail pour la location des locaux nécessaires;
- engager le personnel nécessaire au 1^{er} janvier 2010.

Art. 2 ¹Pour assurer le financement du "Projet de réinsertion sociale au Val-de-Travers", le Conseil communal est autorisé à porter au budget communal le montant reconnu par le Service de l'emploi.

²Les charges et revenus seront comptabilisés sous la sous-tâche "588 Projet de réinsertion sociale".

Art. 3 A l'expiration du délai référendaire et après sanction par le Conseil d'Etat, le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui entrera rétroactivement en vigueur au 1^{er} janvier 2010.

Val-de-Travers, le 14 décembre 2009

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
LE PRÉSIDENT : LE SECRÉTAIRE :

Christian Mermet

Zoran Savic